

CONDITIONS GÉNÉRALES DE FONCTIONNEMENT (CGF)

Les présentes conditions générales de fonctionnement sont disponibles sur le site internet de la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS (<https://www.drvetdeviers.fr/>). Elles peuvent vous être imprimées sur papier sur simple demande.
Toute consultation vétérinaire ainsi que toute demande d'audit ou d'expertise sont soumises aux présentes CGF.

Informations sur l'entreprise.....	1
Diplômes et formations de la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS.....	3
Espèces traitées.....	3
Modalités de Contact et de consultation.....	3
Tarifs – Devis – Modalités de règlement.....	4
Communication.....	5
Liens D'intérêt.....	6
Litiges.....	6
Loi « informatique et libertés », secret professionnel.....	6
Consentement éclairé.....	7
Décès de l'animal.....	7

INFORMATIONS SUR L'ENTREPRISE

Dénomination	EI – Dr vétérinaire Coralie DEVIERS
Activité	Docteur vétérinaire à domicile, expert d'assurance
Numéro ordinal	21699
Adresse postale	63 place de l'Église St Pierre, 12540 Cornus, FRANCE
Téléphone	(+33) 06.59.44.14.75
Courriel	drvvetdeviers@gmail.com
Page Facebook	drvvetdeviers
Site internet	https://www.drvetdeviers.fr/
SIRET	534 863 840 000 29
TVA intracommunautaire	FR 0G534863840
Responsabilité Civile Professionnelle	MACSF – 17 rue des cordeliers 81000 Albi – 01.71.14.32.33 – albi@macsf.fr – Référence contrat : 6056124/52A

DIPLÔMES ET FORMATIONS DE LA DR VÉTÉRINAIRE CORALIE DEVIERS

- **Diplôme de Docteur vétérinaire** (Ecole Nationale vétérinaire de Toulouse, 2007) – numéro ordinal 21699
- **Diplôme d'école en expertise vétérinaire** (Ecole Nationale Vétérinaire de Toulouse, 2010)
- Formation à la méthode Niromathé® (2016)
- Formation en ostéopathie vétérinaire (AVETAO, 2016-2019)
- **Diplôme inter-écoles en ostéopathie vétérinaire** (Ecole Nationale Vétérinaire de Nantes – ONIRIS, 2021)
- Formation en physiothérapie/kinésithérapie vétérinaire (AVETAO, 2023-2024)

ESPÈCES TRAITÉES

- Habituellement : bovins, ovins, caprins, carnivores domestiques
- Occasionnellement : équidés, volailles, porcins
- Rarement : NAC (petits mammifères)

La Dr vétérinaire Coralie Deviers n'est pas compétente dans la prise en charge des reptiles et des oiseaux d'ornement. Pour toute question relative à un NAC (oiseaux et reptiles inclus), il vous est possible de prendre rendez-vous avec le Dr vétérinaire Florent Moyroud à la Clinique Vétérinaire des Grands Causses, 25A rue de la fraternité 12100 Millau (0565603700 - <https://www.cliniquedesgrandscausses.fr/>).

MODALITÉS DE CONTACT ET DE CONSULTATION

Les services proposés par la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS sont soumis aux présentes CGF.

1/ Ostéopathie vétérinaire – Physiothérapie/kinésithérapie vétérinaire

Actes

Les consultations sont effectuées, sur rendez-vous, au domicile des propriétaires d'animaux, sur le site de détention des animaux ou en structure vétérinaire. Les actes pouvant être pratiqués sur les animaux sont les suivants :

- Thérapies manuelles vétérinaires : Ostéopathie vétérinaire, physiothérapie/kinésithérapie vétérinaire (massages, manipulations passives, actives...), réflexothérapie (méthode Niromathé®)
- Physiothérapie/kinésithérapie vétérinaire à l'aide de matériel : thérapie Laser, K-Taping, électrostimulation, utilisation de petit matériel de proprioception...
- Imagerie médicale : échographies en lien avec la physiothérapie/kinésithérapie vétérinaire
- Consultations en milieu naturel : utilisation de l'environnement de l'animal (dénivelé, eau...) dans le cadre de sa rééducation fonctionnelle
- Délivrance de médicaments vétérinaires et vente de matériel à destination des animaux consultés conformément avec la législation en vigueur.

Prise de rendez-vous

Lors de consultation à domicile ou sur le site de détention des animaux, les rendez-vous peuvent être pris par courriel ou par téléphone directement auprès de la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS (06.59.44.14.75 – drvetdeviers@gmail.com).

Lors de consultation en structure vétérinaire, les rendez-vous sont à prendre directement auprès du secrétariat des structures concernées. A ce jour, la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS consulte ponctuellement au sein de la structure suivante :

- Clinique Vétérinaire des Chiens Verts, 6 rue Jean Giraudoux 03300 Cusset (0470970909 - <https://www.votreveto.net/cliniquedeschiensverts/>)

2/ Expertise vétérinaire – Audit d'élevage

Les audits d'élevage ainsi que les expertises vétérinaire sont effectuées sur pièces ou sur site. Elles peuvent nécessiter la réalisation d'actes tels que des autopsies, des échographies de gestation, des prises de mesures, des prélèvements biologiques en vue de la réalisation d'analyses sur site ou en laboratoire...

Toute demande d'expertise doit être effectuée par courriel ET par téléphone auprès de la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS (06.59.44.14.75 – drvetdeviers@gmail.com).

3/ Remplacements vétérinaires

La Dr vétérinaire Coralie DEVIERS est ponctuellement amenée à effectuer des remplacements en structure vétérinaire. Elle y pratique la médecine et la chirurgie vétérinaire sur les espèces prises en charge par la ou les structures concernées.

4/ Modalités de contact

Les contacts téléphoniques (06.59.44.14.75) doivent être préférentiellement effectués entre 9h et 19h les jours de semaine.

Les contacts par courriel (drvetdeviers@gmail.com) peuvent être pris à tout moment. Il y sera répondu dans les meilleurs délais (inférieurs à 72h, hors période de congés).

En cas d'urgence, seuls les appels téléphoniques seront pris en compte par la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS qui vous renverra, selon le motif de cette urgence, vers une structure vétérinaire adaptée.

TARIFS – DEVIS – MODALITÉS DE RÈGLEMENT

Les services proposés par EI – Dr vétérinaire Coralie DEVIERS sont soumis à une **taxe sur la valeur ajoutée de 20 %** (n° TVA intracommunautaire : FR 0G534863840).

1/ Ostéopathie vétérinaire – Physiothérapie/kinésithérapie vétérinaire

Les **tarifs des consultations** sont disponibles en ligne sur la page facebook du Dr Coralie DEVIERS ([drvetdeviers](https://www.facebook.com/drvetdeviers)) ainsi que sur son site internet (<https://www.drvetdeviers.fr/>).

Lors de toute **consultation initiale en physiothérapie/kinésithérapie vétérinaire**, un **devis** sera proposé au détenteur de l'animal, lui proposant ainsi un **protocole de traitement**. Il est entendu que ce devis est soumis à l'évolution de l'animal et sera réévalué de façon régulière en accord avec le propriétaire et/ou le détenteur de l'animal. En l'absence du propriétaire de l'animal, alors même qu'un devis a été signé par ce dernier et si le montant des soins ne dépasse pas 50 % du devis initial, il pourra être réalisé des actes vétérinaires sur l'animal en accord avec le détenteur et

en sa présence, sans qu'il en soit fait la demande auprès du propriétaire. Si le montant des actes vétérinaire dépasse 50 % du devis initial, alors la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS s'engage à contacter le propriétaire de l'animal avant la réalisation de ces derniers. Si le propriétaire ne peut pas être contacté dans un délais compatible avec la situation, la vétérinaire décidera seule de la nécessité ou non de réalisation de l'acte vétérinaire.

Le **matériel** et les **médicaments vétérinaires** vendus ne sont ni repris, ni échangés.

Les honoraires, matériel et médicaments sont payables comptant en fin de consultation. Les factures sont éditées numériquement le jour même et transmises par courriel au détenteur ou au propriétaire de l'animal selon ce qui a été convenu avec la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS.

2/ Expertise vétérinaire – Audit d'élevage

Les audits d'élevages, prélèvements pour analyses, autopsies... sont facturées directement aux éleveurs concernés.

Les expertises vétérinaire sont tarifées selon les règles habituelles décrites sur le site internet de l'AFVE (<https://www.veterinaires-experts.com/cout-de-lexpertise>).

Les audits et expertises sont payables au jour d'édition de la facture correspondant à la remise du rapport d'audit ou d'expertise, clôturant ainsi la mission.

3/ Modalités de règlement

Les règlements sont acceptés en espèces (remise en mains propres), en chèque ou par virement (IBAN inscrit en pied de facture).

En cas de non paiement de la facture 30 jours après son édition, il sera appliqué en sus de la facture des intérêts de retard égaux à trois fois le taux d'intérêt légal ainsi que des frais de recouvrement calculés au réel avec un minimum forfaitaire de 40€ pour les professionnels. L'absence de règlement sous 90 jours entraînera automatiquement la mise en recouvrement de la facture auprès d'un huissier du département de résidence du client.

La Dr vétérinaire Coralie DEVIERS se réserve le droit de refuser définitivement un client qui :

- se rend coupable d'incivilité, insulte, injure, menace, crie, diffame oralement ou par écrit,
- manifeste tout comportement violent, inapproprié ou inadapté,
- est en défaut de paiement,
- ne présente pas son animal à deux rendez-vous sans avoir pris la peine d'annuler les dits rendez-vous,
- formule une demande heurtant la conscience du vétérinaire
- n'assure pas une contention correcte de son/ses animaux permettant l'intervention de la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS en toute sécurité, refuse les moyens de contention proposés et/ou les consignes données.

COMMUNICATION

La Dr vétérinaire Coralie DEVIERS tient des informations à jours sur ses tarifs, les tournées à domicile organisées, les types d'actes vétérinaires réalisés... sur :

- son site internet : <https://www.drvetdeviers.fr/>
- sa page facebook : [drvetdeviers](#)

Pour des raisons d'organisation et de suivi, afin de répondre au mieux aux attentes de ses clients, les demandes de rendez-vous et questions posées sur la page facebook ne peuvent pas être prise

en compte. Il est nécessaire aux personnes désireuses de contacter la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS de la contacter par téléphone (06.59.44.14.75) ou par courriel (drvetdeviers@gmail.com).

LIENS D'INTÉRÊT

Pour mettre à jour ses connaissances et améliorer la prise en charge de vos animaux, la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS est membre du réseau CAPDouleur (<https://www.capdouleur.fr/>) et adhérente à la SNGTV (<https://www.sngtv.org/> - <https://gtvoccitanie.fr/>) et à l'AFVE (<https://www.veterinaires-experts.com/>).

LITIGES

En cas de litige avec celle-ci, la Dr Coralie DEVIERS vous recommande en première intention de lui écrire un courriel à l'adresse drvetdevier@gmail.com détaillant la situation et les raisons de ce litige.

1/ La profession vétérinaire est une profession réglementée soumise à un code de déontologie (<https://www.veterinaire.fr/la-profession-veterinaire/la-reglementation-professionnelle/code-de-deontologie>). L'ordre des vétérinaire est garant du respect du code de déontologie. Pour tout **différent déontologique**, il vous est possible de contacter le Conseil Régional de l'Ordre des Vétérinaire de l'Occitanie :

CROV Occitanie – 6 chemin de Limayrac 31500 Toulouse – 0534504447 – cro.occitanie@ordre.veterinaire.fr

2/ Pour tout différent susceptible d'impliquer la **responsabilité civile professionnelle** de la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS, vous pouvez contacter sa compagnie d'assurance :

MACSF – 17 rue des cordeliers 81000 Albi – 0171143233 – albi@macsf.fr

Référence de contrat : 6056124/52A

3/ Conformément à l'article L. 152-1 du Code de la consommation, en cas de **litiges de la consommation** vous pouvez contacter un médiateur de la consommation. Vous trouverez toutes les informations dans les liens ci-dessous.

<https://www.economie.gouv.fr/mediation-conso>

<https://www.aveyron.gouv.fr/index.php/Demarches/Particuliers/Toutes-les-demarches-pour-les-particuliers#!/professionnels/page/F33338>

<https://www.cdad-aveyron.fr/la-resolution-amiable-des-litiges/>

<https://www.veterinaire.fr/mediateur-de-la-consommation.html>

LOI « INFORMATIQUE ET LIBERTÉS », SECRET PROFESSIONNEL

Conformément à la Loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée en 2019 (<https://www.cnil.fr/fr/la-loi-informatique-et-libertes>), le client dispose d'un droit d'accès, de modification, de suppression des données le concernant auprès de la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS.

L'application INDY est utilisée pour la facturation. Les informations nécessaires à la facturation et à la rédaction des ordonnances sont conservées 10 ans.

Dans le cadre des services réalisés et proposés par la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS, les informations relatives à l'animal ou aux animaux concernés, au(x) propriétaire(s), au(x) détenteur(s) peuvent être transmises à d'autres vétérinaires ainsi qu'à des laboratoires d'analyse biologique. La Dr vétérinaire Coralie DEVIERS informera oralement ces derniers avant toute transmission d'information.

Tout vétérinaire est soumis au secret professionnel, aucune information recueillie lors de la consultation ne pourra être divulguée sauf commission rogatoire selon les conditions prévues par la loi.

CONSENTEMENT ÉCLAIRÉ

Tout acte vétérinaire sur un animal comporte un risque, parfois mortel, dont le détenteur de l'animal sera informé par la Dr vétérinaire Coralie DEVIERS. Toute consultation vétérinaire implique un contrat de soin, écrit ou oral, qui apportera au détenteur les informations nécessaires à l'obtention de son consentement éclairé.

DÉCÈS DE L'ANIMAL

La Dr vétérinaire Coralie DEVIERS ne prend pas en charge le corps des animaux décédés. Il appartient au détenteur du/des animaux concernés de se tourner vers la structure vétérinaire la plus proche de son domicile pour un animal de compagnie, l'IFCE pour un équidé (<https://www.ifce.fr/ifce/sire-demarches/fin-de-vie/>) ou l'équarrissage pour les animaux de rente (ruminants, porcins, volailles...).